

Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa ; Honorables Députés provinciaux, Elus de Kalamu ;  
Son Excellence Monsieur le Vice-Gouverneur de la Ville de Kinshasa ; Monsieur le Procureur de la République près le TGI/KALAMU ; Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Kalamu ; Madame le Chef de Quartier Matonge II.  
(Tous) à Kinshasa

A Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Urbanisme et Habitat  
à Kinshasa/LINGWALA

Objet : Signature d'un contrat des travaux  
sur le domaine public de l'Etat à Matonge.  
Graves violations des lois de la République

Excellence Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous venons auprès de votre République relatives à l'aménagement, utilisation ou occupation d'un espace ou terrain relevant du domaine public de l'Etat.

Démocratique du Congo, qui est affecté à usage public et soumis à un régime particulier qui le protège, se trouvant sur l'avenue du Stade au Quartier Matonge vient d'être céder sur contrat à une société privée dénommée SOCODECO par la Société Congolaise des Postes et Télécommunications.

Un Contrat assis sur un fond foncier qui est général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés telle que modifiée et complétée par la Loi n° 80-008 du 18 juillet 1980 qui stipule que « *Les biens de l'Etat qui régulièrement désaffectés.* » et n'ayant subi ou obtenu une quelconque autorisation expresse de votre autorité. Mais, la Société Congolaise des Postes et Télécommunications cosignataire de ce contrat et prétendant propriétaire de cet espace exhibe une autorisation de bâtir établie par vos services en contradiction avec le Manuel des procédures d'octroi du « .... avant d'entreprendre une construction, l'on doit se rassurer que l'on dispose d'une parcelle de terre sur laquelle sera implanté le projet et le maître d'ouvrage (qui est la poste dans ce dossier) doit demander un avis urbanistique ou un certificat d'urbanisme qui atteste de la régularité de l'existence de la parcelle et de sa disponibilité à recevoir une construction ». L'espace convoité abrite un Marché Municipal, un Marché Public de l'Etat